

Communiqué de presse

6^{ème} édition du baromètre Randstad des salaires non cadres

En hausse de 1,25 %, les salaires des non cadres marquent le pas en 2014

Paris, le 28 octobre 2014 – *La rémunération moyenne d'un salarié non cadre¹ s'élève au premier semestre 2014 à 1.541 euros bruts mensuels, en hausse de 1,25 % sur un an, soit un rythme de progression inférieur à celui enregistré les trois années précédentes (+ 1,8 % en 2013 ; + 2,2 % en 2012 et + 2,4 % en 2011), selon le dernier baromètre Randstad. La (très) légère hausse de la rémunération des non cadres est d'abord la conséquence de fondamentaux macroéconomiques défavorables, à savoir une croissance à l'arrêt, un taux de chômage élevé et une inflation faible. Dans ce contexte, la revalorisation du Smic intervenue le 1^{er} janvier 2014², limitée à 1 % en glissement annuel, n'a pas dynamisé les salaires des ouvriers, employés et professions intermédiaires, comme c'était le cas auparavant. Ainsi privée de son principal carburant, la fiche de paie des non cadres affiche en 2014 un gain de pouvoir d'achat de 0,65 % seulement (une fois retranchée les 0,6 % d'inflation enregistrés en moyenne sur les neuf premiers mois de l'année). Tels sont les principaux enseignements de la sixième édition du baromètre Randstad des salaires non cadres, une étude non déclarative qui s'appuie sur des salaires réels et constatés, extraits de 1,3 million de fiches de paie.*

« Dans le sillage d'une économie hexagonale en quête de rebond, les salaires des non cadres ont peu progressé cette année : + 1,25 % seulement. Cette évolution laisse place à deux interprétations. Formellement, et malgré une reprise qui tarde à se matérialiser, le bulletin de salaire des 18,8 millions de salariés non cadres reste orienté à la hausse. Ce premier constat paraît conforter la thèse selon laquelle les salaires, en France, opposent une certaine forme d'inertie face à une conjoncture même dégradée. Reste que, depuis 2011, la revalorisation des salaires non cadres faiblit année après année. La France, dans cette hypothèse, serait à son tour rattrapée par la modération salariale », **déclare Mickaël Hoffmann-Hervé, directeur général délégué en charge des ressources humaines du Groupe Randstad France.**

L'étude Randstad en un coup d'œil

- Au premier semestre 2014, un salarié non cadre a une rémunération moyenne de 1.541 € bruts mensuels, en hausse de 1,25 % sur un an
- Un salarié non cadre gagne en moyenne 6,6 % de plus que le Smic
- Les salaires non cadres atteignent au 1^{er} semestre 2014 des niveaux allant de + 4,5 % au-dessus du Smic pour les ouvriers non qualifiés (1.510 € bruts) jusqu'à + 22,1 % pour les professions intermédiaires (1.765 € bruts)
- Le BTP offre aux non-cadres le meilleur salaire moyen tous secteurs confondus (1.617 € bruts) tandis que les services affichent la plus forte progression salariale (+ 1,37 %)
- La région Rhône-Alpes offre les salaires non-cadres les plus élevés de France (1.570 € bruts)

¹ Les salariés non-cadres regroupent les ouvriers qualifiés et non qualifiés, les employés et les professions intermédiaires.

² Depuis cette date, le montant du Smic est de [1.445,38 euros bruts mensuels](#), contre 1.430,22 euros auparavant.

La modération salariale gagne la fiche de paie des non cadres

Qui sont les salariés non-cadres ?

• Quel est le point commun entre un technicien méthodes, un ouvrier des travaux publics, un assistant ressources humaines et un dessinateur-projeteur ? Ils appartiennent tous à la catégorie des salariés non-cadres. En 2013, selon une étude de l'Insee³, la France comptait 18,8 millions de non-cadres, soit 82 % de la population active salariée.

• Ensemble disparate, les non-cadres regroupent 5,3 millions d'ouvriers (qualifiés et non qualifiés), 7,3 millions d'employés ainsi que 6 millions de professions intermédiaires.

• Quelques exemples de métiers non-cadres selon les statuts.

Ouvrier non qualifié : agent de maintenance, agent d'usinage, de découpage et de formage.

Ouvrier qualifié : coffreur, conducteur d'engins de levage.

Employé : assistant spécialisé, comptable.

Profession intermédiaire / agent de maîtrise: chef de chantier BTP, assistant de direction.

L'évolution des salaires non-cadres par statut

• Au premier semestre 2014, le salaire moyen d'un non-cadre s'élève à 1.541 euros bruts mensuels. Il s'agit d'un niveau de rémunération supérieur de 6,6 % par rapport au salaire minimum. Dit autrement, [selon le baromètre Randstad, un salarié non-cadre gagne en moyenne 106,6 % du Smic](#).

Sur un an, la hausse du salaire moyen non-cadre est de 1,25 %⁴. Cette évolution trahit néanmoins un nouveau ralentissement de la progression salariale. En effet, les rémunérations des non-cadres avaient progressé de 1,8 % au premier semestre par rapport à la même époque un an plus tôt. Pour un salaire moyen alors égal à 1.522 euros bruts.

	S1 2013	S1 2014	évolution
Employés	1 510	1 531	1,36%
Ouvriers non qualifiés	1 491	1 510	1,22%
Ouvriers qualifiés	1 540	1 559	1,29%
Professions intermédiaires	1 750	1 765	0,88%
	1 522	1 541	1,25%

Evolution annuelle des salaires non cadres (baromètre Randstad)

2010	2011	2012	2013	2014
+ 1,3 %	+ 2,4 %	+ 2,2 %	+ 1,8 %	+ 1,25 %

• Catégorie par définition hétérogène, [les non cadres connaissent des évolutions de leur rémunération qui laissent de nouveau entrevoir de fortes disparités selon les statuts](#). Ainsi, tandis que les ouvriers non qualifiés et les employés avaient

bénéficié des plus fortes hausses de salaire en 2013, cette année, ce sont les ouvriers qualifiés et les employés qui ont cet honneur, avec des augmentations respectives de 1,29 % et 1,36 % sur les six premiers mois de l'année. Le parallèle s'arrête là car, côté salaires, les ouvriers qualifiés ont une

³ Insee Première 1516, *Une photographie du marché du travail en 2013 – septembre 2014*

⁴ Ce résultat est à comparer avec l'évolution du salaire des cadres en 2014, qui a progressé de + 0,9 % sur un an, selon le baromètre Expectra des salaires cadres :

http://www.grouperandstad.fr/wp-content/uploads/sites/3/2014/08/CP_Barom%C3%A8tre-Expectra_salaires_cadres_20141.pdf

rémunération moyenne (1.559 euros bruts mensuels) supérieure à la moyenne nationale, contrairement aux employés (1.531 euros).

- Ces hausses de salaire doivent être interprétées à la lumière de la progression du salaire minimum : + 1,05 % au terme de l'année 2013, pour un salaire mensuel brut de 1 445,38 euros bruts. Plusieurs études ont en effet démontré l'effet d'entraînement du Smic sur les salaires qui lui sont proches. C'est par exemple l'une des conclusions de [l'étude conduite par les économistes Gilbert Cette, Valérie Chouard et Grégory Verdugo](#), intitulée « Les effets des hausses du Smic sur le salaire moyen » et publiée en 2011 dans la revue de l'Insee *Economie et Statistique*. Les chercheurs estiment ainsi que « *l'impact sur le salaire moyen des revalorisations du Smic est fort* », d'autant plus lorsque le salaire moyen considéré est le salaire horaire ouvrier de base (SHBO) – un indicateur de la Dares proche du salaire des cadres. Au regard des résultats du baromètre Randstad, on constate en effet que [les évolutions du Smic se répercutent sur les niveaux de salaire qui lui sont proches](#). Ainsi, professions intermédiaires mises à part, les salaires moyens des ouvriers non qualifiés, des ouvriers qualifiés et des employés progressent au premier semestre dans une fourchette comprise entre + 1,22 % et + 1,36 % sur un an. Soit à des niveaux extrêmement proches des 1,25 % de la revalorisation du Smic. La hausse de salaire des professions intermédiaires – qui parmi les non cadres bénéficient des salaires les plus élevés – à + 0,88 % apparaît en revanche davantage décorrélée de la progression du Smic.

Evolution comparée du Smic avec les salaires non cadres (baromètre Randstad) et cadres (baromètre Expectra)

	2010	2011	2012	2013	2014
Evolution annuelle du Smic	+ 0,45 %	+ 1,57 %	+ 2,44 %	+2,27 %	+ 1,05 %
Evolution annuelle des salaires non cadres	+ 1,3 %	+ 2,4 %	+ 2,2 %	+ 1,8 %	+ 1,25 %
Evolution annuelle des salaires cadres	- 1,9 %	+ 2,9 %	+ 2,4 %	+ 0,5 %	+ 0,9 %

- Autre effet du salaire minimum, il apparaît que [les salaires non cadres sont fortement concentrés autour du Smic](#). Résultats à l'appui, le salaire moyen d'un non cadre, à 1.541 € bruts, est supérieur de 6,6 % au Smic. Et les salaires des ouvriers (non qualifiés et qualifiés) et des employés au premier semestre 2014 représentent de 104,5 % (1.510 € bruts pour les ouvriers non qualifiés) à 107,9 % du salaire minimum (1.559 € bruts pour les ouvriers qualifiés). Ainsi, [12,6 millions de salariés en France ont un niveau de salaire compris entre + 4,5 % et + 7,9 % au-dessus du Smic](#).

- Avec une hausse de 0,88 % au premier semestre 2014, les professions intermédiaires recueillent la plus faible valorisation salariale. Comme en 2013, 2012 et 2011. L'année dernière, au premier semestre 2013, leur rémunération avait augmenté de 0,9 % sur un an. [Déconnectés dans une plus grande mesure du niveau du Smic \(+ 22,1 % au-dessus du salaire minimum\)](#), les salaires des professions intermédiaires dépendent de ce fait relativement plus de l'état de la conjoncture. Résultat, en période de crise, leur rémunération progresse moins vite.

L'évolution des salaires non-cadres par secteur

	S1 2013	S1 2014	évolution
Métiers de l'industrie	1 510	1 529	1,30%
Métiers des services	1 516	1 537	1,37%
Métiers du BTP	1 600	1 617	1,05%
	1 522	1 541	1,25%

l'industrie (+ 1,30 %) ou aux services (+ 1,37 %). Déjà, au premier semestre 2013, le BTP était le secteur qui payait le mieux, avec une rémunération moyenne de 1.600 € bruts. Ce niveau de rémunération s'inscrivait alors en hausse de 1,3 % sur un an, une augmentation déjà plus faible que dans les services ou l'industrie.

• Si, année après année, le BTP demeure le secteur qui propose les meilleurs salaires aux non-cadres, c'est que nombre d'entreprises du bâtiment et de la construction font face à des difficultés de recrutement. Pourtant, à rebours de l'image qui leur est parfois prêtée, elles se distinguent notamment par la possibilité de faire carrière avec ou sans diplôme. Tout en bénéficiant donc de politiques salariales attractives. La faible revalorisation salariale, quant à elle, s'explique par la conjoncture difficile que traverse actuellement le secteur.

• Au premier semestre 2014, **le BTP est comme de coutume le secteur le plus rémunérateur**, avec un salaire moyen de 1.617 euros bruts, en hausse de 1,05 % par rapport aux six premiers mois de 2013.

• Il s'agit cette année encore de la plus faible progression salariale, comparée à

Une fois n'est pas coutume, TPE et PME plus généreuses que les grands groupes

• Alors que les salariés non cadres ont vu leur rémunération moyenne progresser de 1,25 % au premier semestre 2014 sur un an, ce sont les non cadres travaillant dans les entreprises de 50 à 199 salariés – soit des PME de taille importante – qui bénéficient cette année des hausses les plus importantes, à + 1,5 %. Même si les différentes évolutions se tiennent dans un mouchoir de poche, il est surprenant de relever que les grandes entreprises – plus de 200 salariés – affichent les revalorisations les plus faibles. On peut y voir le signe d'une certaine accalmie alors qu'elles avaient accordé aux non cadres les plus fortes hausses salariales un an plus tôt (+ 2,2 %).

	S1 2013	S1 2014	évolution
De 0 a 49 salariés	1 513€	1 530€	1,07%
De 50 a 199 salariés	1 513€	1 536€	1,50%
Plus de 200 salariés	1 537€	1 553€	1,02%
	1 522€	1 541€	1,25%

Les salaires non-cadres progressent peu au fil de l'âge

	S1 2013	S1 2014	évolution
Moins de 25 ans	1 493€	1 510€	1,16%
De 25 à 29 ans	1 519€	1 539€	1,31%
De 30 à 34 ans	1 531€	1 551€	1,31%
De 35 à 49 ans	1 536€	1 556€	1,27%
50 ans et plus	1 551€	1 566€	0,97%
	1 522€	1 541€	1,25%

• Les hausses de salaire les plus importantes ont bénéficié aux jeunes, les 25 - 29 ans et les 30 – 34 ans, avec une revalorisation au premier semestre de 1,31 %. En 2013, les jeunes étaient déjà à l'honneur : les moins de 25 ans avaient connu la plus forte revalorisation, avec une hausse de leur salaire de 2,2 %.

• L'évolution du salaire des non cadres à travers le prisme de l'âge fait ressortir une faible progression de leur rémunération au cours d'une carrière. Le salaire moyen d'un non cadre âgé de 50 ans et plus n'est supérieur que de 3,7 % à celui

d'un non cadre âgé de 25 ans et moins. Dit autrement, un non cadre de 51 ans ne gagne que 56 € de plus en moyenne qu'un non cadre de 24 ans. Si ces moyennes, bien entendu, recouvrent des situations très différentes, elles traduisent cependant une courbe d'évolution salariale relativement plate, et non ascendante comme cela est souvent le cas chez les salariés cadres.

Les écarts de salaire F/H chez les non cadres inférieurs à la moyenne nationale

- Alors que les femmes non cadres avaient vu leur salaire davantage augmenter que celui des hommes en 2012 et 2013, cette année marque un coup d'arrêt. Le salaire des femmes non cadres augmente en 2014 de 1,14 %, soit légèrement moins que la hausse dont bénéficient les hommes non cadres (+ 1,29 %). Résultat, l'écart de rémunération entre femmes et hommes augmente. Désormais, un homme non cadre, avec un salaire de 1 549 euros bruts mensuels, a une rémunération supérieure de 2 % en moyenne à celle d'une femme non cadre (1 519 €), contre 1,7 % l'an passé.

	S1 2013	S1 2014	évolution
FEMMES	1 502€	1 519€	1,14%
HOMMES	1 529€	1 549€	1,29%
	1 522€	1 541€	1,25%

- Dans une [note récente](#), le conseil d'analyse économique (CAE) soulignait que « *le revenu salarial mensuel moyen des femmes est inférieur de 24,5 % à celui des hommes* ». Cet écart est beaucoup plus important que celui constaté dans la population des non cadres. Comment l'expliquer ? Une première explication est d'ordre méthodologique. Tandis que le chiffre du CAE englobe toutes les situations de travail, et notamment les temps partiels où les femmes sont surreprésentées, la donnée du baromètre Randstad compare la situation d'une femme et d'un homme travaillant tous deux à temps plein, sur une durée hebdomadaire de 35 heures. Au-delà de cette considération, il est possible de mettre en avant, pour un même métier, la dispersion des salaires beaucoup plus resserrée chez les cols bleus que les cols blancs. Un phénomène renforcé, en outre, par le fait que les fonctions de responsabilité restent encore majoritairement occupées par des hommes.

Le palmarès des régions de France les plus rémunératrices

Région	Salaire moyen S1 2013	Salaire moyen S1 2014	Evolution
Rhône-Alpes	1.550 €	1.570 €	1,20 %
Haute-Normandie	1.546 €	1.564 €	1,19 %
Languedoc-Roussillon	1.526 €	1.553 €	1,77 %
Auvergne	1.538 €	1.552 €	0,92 %
Ile-de-France	1.525 €	1.552 €	1,75 %
PACA	1.530 €	1.547 €	1,10 %
Bourgogne	1.529 €	1.542 €	0,81 %
Lorraine	1.523 €	1.541 €	1,17 %
Pays-de-la-Loire	1.516 €	1.539 €	1,50 %
Alsace	1.517 €	1.537 €	1,31 %
Midi-Pyrénées	1.529 €	1.536 €	0,46 %
Aquitaine	1.515 €	1.535 €	1,32 %
Centre	1.516 €	1.534 €	1,19 %
Franche-Comté	1.512 €	1.531 €	1,25 %
Champagne-Ardenne	1.508 €	1.531 €	1,52 %
Nord-Pas-de-Calais	1.512 €	1.527 €	1,00 %
Bretagne	1.502 €	1.524 €	1,43 %
Picardie	1.504 €	1.521 €	1,12 %
Poitou-Charentes	1.501 €	1.518 €	1,16 %
Basse-Normandie	1.499 €	1.517 €	1,19 %
Limousin	1.493 €	1.510 €	1,11 %

Moyenne nationale = 1.541€

Parmi les régions qui ont moins subi le ralentissement de la hausse des salaires, on distingue celles qui dépendent :

1/de l'évolution d'un secteur en particulier :

- Le Languedoc-Roussillon bénéficie de la hausse la plus marquée grâce à une progression des salaires dans l'industrie de 3 %. C'est dans la région que le salaire est le plus élevé en moyenne dans le secteur industriel (1 602 €). C'est également dans cette région que les ouvriers non qualifiés sont les mieux payés.

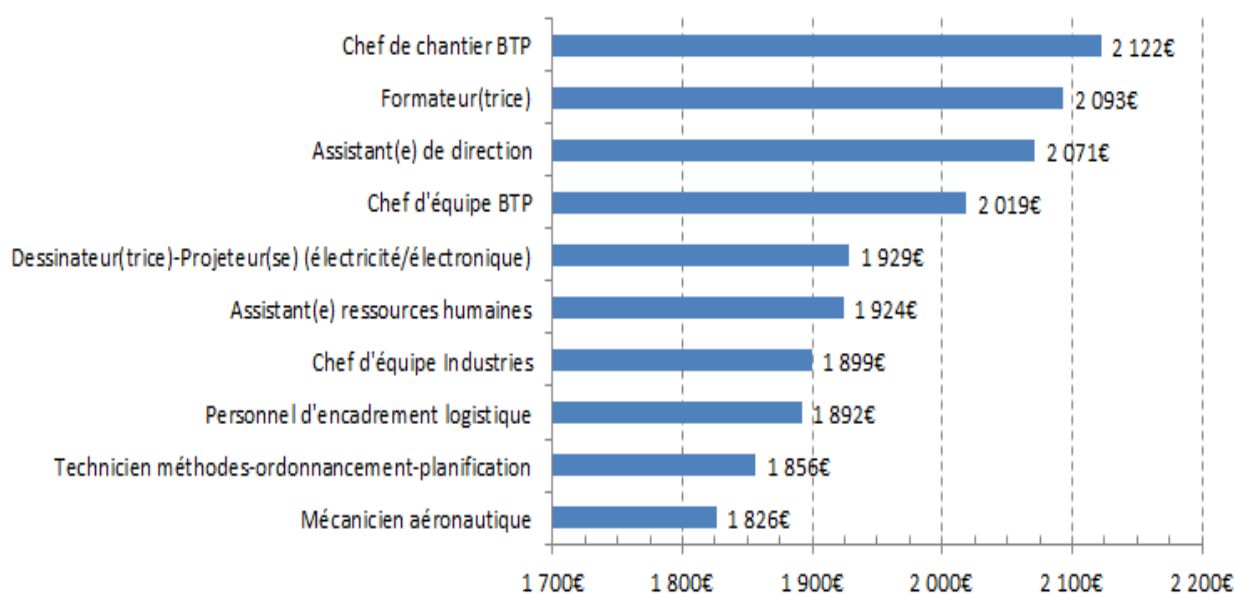
- Les Pays-de-la-Loire profitent de la hausse des salaires dans le tertiaire de 2,3 % en moyenne. Les deux autres secteurs ont des évolutions autour de 1 %. On note peu de différences d'évolution sur trois des quatre statuts (entre 1,5 % et 1,8 %), seules les professions intermédiaires stagnent (0, 2%).

2/Ou de l'effet cumulé de deux secteurs :

- En Ile de France, ce sont à la fois le secteur des services (+2,2 %) et celui du BTP (+1,8 %) qui permettent d'atteindre une évolution de +1,75 %. On observe qu'en moyenne les salaires du BTP sont les plus élevés dans la région. C'est également dans la région francilienne que les employés ont été les mieux payés sur la période (1 567 €, +1,7 %).

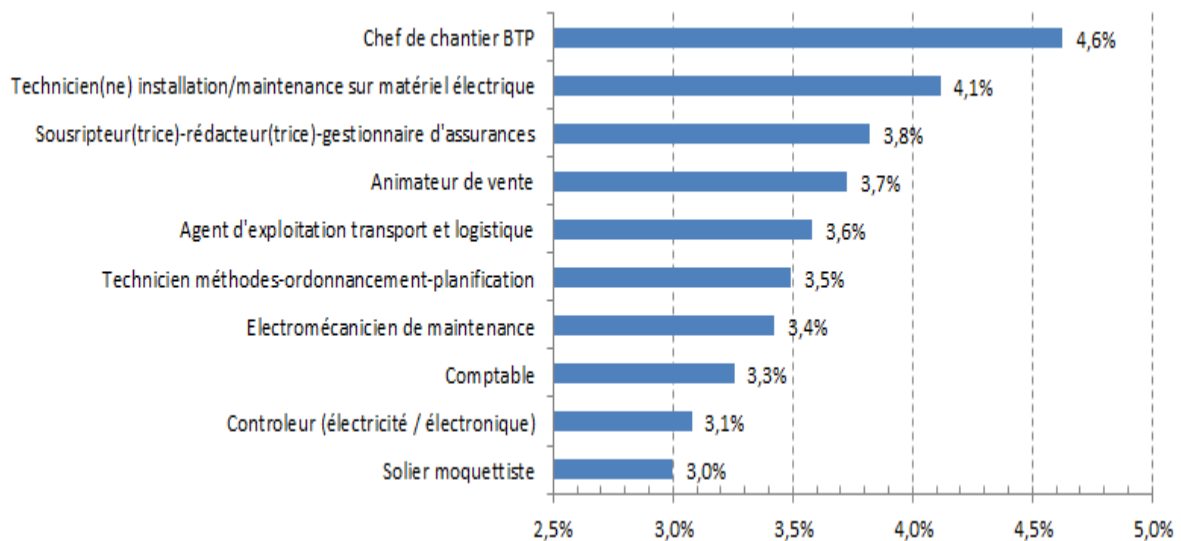
Les métiers qui payent le mieux et les plus augmentés

Top 10 des meilleurs salaires



On retrouve essentiellement des professions intermédiaires dans le Top 10. Seuls les assistant(e)s RH (employés) et les mécanicien(ne)s aéronautiques (ouvriers qualifiés) y figurent. L'encadrement de personnes (chef de chantiers, chef d'équipe BTP, chef d'équipe industrie, personnel d'encadrement logistique) et le niveau de qualification (dessinateur projeteur, mécanicien aéronautique) permet à une partie de ces fonctions d'être dans le palmarès, notamment dans le BTP et l'industrie. Trois métiers des services sont en bonne place, il s'agit d'un côté des assistant(e)s de direction et de l'autre les métiers plus orientés RH ou formation.

Top 10 des évolutions salariales



Dans le palmarès des dix plus fortes augmentations, de nombreux métiers ont des hausses bien supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit le plus souvent de métiers demandant des qualifications très spécifiques ou très recherchées. C'est le cas par exemple des chefs de chantiers qui cumulent la rémunération la plus élevée en moyenne et la plus forte hausse. On retrouve en bonne place quatre ouvriers qualifiés (Solier moquettiste, Contrôleur (électricité / électronique), Electromécanicien de maintenance, Agent d'exploitation transport et logistique).

METHODOLOGIE

- Une étude basée sur les salaires réels constatés, et donc **non déclarative**, réalisée sur le premier semestre 2014 et le premier semestre 2013.
- 1,3 million de fiches de paie d'intérimaires* Randstad analysées par an.
- Couverture de tous les domaines sectoriels du marché de l'emploi français à travers 120 métiers non-cadres.
- Les salaires présentés sont les salaires réels des intérimaires, qui sont payés au même niveau que les salariés permanents.
- La base de traitement est le salaire brut mensuel : les congés payés (10%), les indemnités de fin de mission (10%) et les primes variables (13%) n'ont pas été pris en compte.

* La règle imposant qu'un intérimaire soit rémunéré au même niveau qu'un salarié titulaire garantit une bonne représentativité des salaires.

A propos du Groupe Randstad France

Le Groupe Randstad France fait partie du Groupe Randstad, deuxième acteur mondial sur le marché des ressources humaines, fondé aux Pays-Bas en 1960. En France, il se place parmi les leaders en matière de services en ressources humaines avec en 2013 un chiffre d'affaires de 2,83 milliards d'euros. En 2013, le groupe (3 800 collaborateurs-trices) aura délégué chaque semaine 62 000 collaborateurs intérimaires et recruté 15 000 professionnels, en s'appuyant sur son réseau national et local de 830 agences et bureaux.

Randstad, qui est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les discriminations, est la seule entreprise française de services en Ressources Humaines à avoir obtenu les labels « Egalité Professionnelle » (octobre 2008) et « Diversité » (janvier 2009), en reconnaissance des actions menées en faveur de la promotion de la Diversité au sein de l'entreprise.

En savoir plus : www.grouperandstad.fr

Découvrez [RE.SOURCES](#), la plateforme créée à l'initiative du Groupe Randstad France qui décrypte les tendances liées au marché de l'emploi en s'appuyant sur des données et des statistiques. <http://resources.grouperandstad.fr>



@GroupRandstadFR

Contacts Presse

Groupe Randstad France
Direction de la Communication
01 41 62 22 10
Sophie Durand – 06 37 86 44 00
sophie.durand@randstad.fr
Sébastien Buffet – 06 01 35 25 39
sebastien.buffet@randstad.fr

Relations Presse - Agence Wellcom
01 46 34 60 60
Sonia El Ouardi – se@wellcom.fr
Gaëlle Legris – gl@wellcom.fr
Julie Fontaine – jf@wellcom.fr

 <http://wellcom.fr/presse/randstad/>